le Gers, ma fierté, mon avenir 99



LE GERS ALERTE SUR LA TRANSMISSION



CRISE DES VOCATIONS AGRICOLES: LE GERS FACE À L'ENJEU DE LA

TRANSMISSION

Le Gers, un département qui a fait de la ruralité sa force...

Avec près de 5500 exploitations agricoles et 71,5% de surface agricole utile, le Gers est un des territoires les plus ruraux de France. Fier de sa campagne, de son bon vin et de sa gastronomie, le département affiche un attachement profond à la terre. Ses producteurs locaux, artisans passionnés, cultivent avec amour des produits d'excellence qui font la renommée de la gastronomie gersoise. Cette symbiose entre une terre généreuse et des agriculteurs dévoués est au cœur de l'identité du Gers.

... Mais qui dresse aujourd'hui un constat alarmant

Cependant, derrière cette façade idyllique, le bonheur pourrait bientôt ne plus être dans le pré. Le Gers fait face à des défis majeurs qui menacent l'avenir de son agriculture. Malgré cette richesse culturelle, l'agriculture gersoise est confrontée à une crise des transmissions sans précédent. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : aujourd'hui, le Gers ne compte que deux installations pour dix départs à la retraite (source ADEAR). Entre 2010 et 2020 le nombre d'exploitations a baissé de 14,5% (source INSEE). La diminution inquiétante du nombre d'étudiants s'engageant dans une reprise ou une installation agricole, constatée par les lycées agricoles du département, est tout aussi préoccupante. L'actualité récente a mis en évidence le malaise des agriculteurs gersois et de l'ensemble du territoire français, qui peinent à gagner correctement leur vie. Ils revendiquent des charges administratives et des coûts de production trop lourds, des normes européennes trop contraignantes, des salaires trop bas, etc. Ces contraintes mettent en péril la relève agricole et la pérennité de l'agriculture gersoise.

L'avenir agricole du territoire menacé

Les agriculteurs actuels rencontrent des difficultés à trouver des successeurs ou à transmettre leurs terres à la nouvelle génération. Les jeunes hésitent à s'engager dans une profession agricole perçue comme exigeante, précaire et déconnectée des réalités contemporaines. D'autre part, ils doivent faire face à des défis considérables pour accéder à des terres et perpétuer l'activité dans le Gers.

Obstacles rencontrés :

- Difficulté pour les agriculteurs à trouver des successeurs compétents et intéressés.
- Barrières financières et administratives entravant l'accès des jeunes agriculteurs à la propriété.
- Contraintes environnementales.
- Coûts de production élevés.
- Aléas climatiques et les épizooties.
- Ressources en eau incertaines.
- Incertitudes liées aux marchés agricoles.
- Manque de soutien financier et de formations spécialisées pour faciliter la transition générationnelle, etc.

Une relève timide... mais motivée!

Malgré ces difficultés, la relève existe. Le métier fait encore rêver. Des jeunes motivés et fiers de leur patrimoine agricole s'engagent encore dans ce métier malgré les contraintes et un avenir incertain. Le devoir des pouvoirs publics et des acteurs institutionnels est d'être à leurs côtés pour faciliter ces transmissions et ces installations.

Le Salon International de l'Agriculture 2024, vitrine de la transmission

C'est le choix du Conseil départemental du Gers qui fait de la question de la transmission le fil rouge du prochain Salon International de l'Agriculture. Un événement festif et une vitrine du savoir-faire agricole qui doit aussi être un espace de réflexion sur l'avenir de l'agriculture.

Anticiper la relève pour assurer l'avenir agricole et économique du Gers est ainsi devenu un enjeu crucial pour notre territoire que le Département du Gers va mettre en lumière à différents niveaux lors du Salon International de l'Agriculture, en invitant notamment de futurs jeunes agriculteurs gersois à Paris. Ces ambassadeurs de l'identité agricole gersoise viendront présenter leurs savoir-faire et témoigner de leurs parcours et de leurs motivations à se lancer dans les métiers de l'agriculture. L'occasion aussi pour le Département de communiquer avec la Région Occitanie et ses partenaires institutionnels et associatifs sur les aides et les dispositifs d'accompagnement et de formation à la transmission. Conscient des enjeux, le Conseil départemental s'engage à travers ce SIA 2024 dans une démarche pro-active de sensibilisation pour relever, avec l'ensemble des acteurs agricoles, le défi de la transmission dans le Gers.

GG Il est urgent de prendre des mesures concrètes pour assurer la pérennité de notre agriculture, préserver notre culture gersoise et offrir un avenir florissant à la génération montante 99

Philippe Dupouy, Président du Département du Gers.

Rencontrez nos élèves, ambassadeurs de l'agriculture de demain

Malgré une baisse des vocations, les étudiants qui ont fait le choix de s'orienter dans la filière agricole incarnent une relève courageuse et motivée, portant l'héritage de leur territoire avec fierté et détermination. Ils sont le lien vital entre les traditions agricoles anciennes et les innovations nécessaires pour relever les défis modernes. Ces jeunes esprits ambitieux sont aujourd'hui immergés dans un environnement éducatif qui encourage la réflexion critique, l'innovation et le respect de l'environnement.

Neuf d'entre eux seront les fiers ambassadeurs de l'agriculture gersoise de demain lors du Salon International de l'Agriculture. Retrouvez nos capsules vidéo avec les portraits de futurs jeunes agriculteurs qui incarnent cette transmission d'avenir.

Présentation de nos ambassadeurs qui s'orientent vers une transmission familiale:

Lycée agri-viticole de Riscle

- Benjamin LAPORTE Terminale bac pro CGEVV
- Maylis REON Terminale bac pro CGEVV
- Romain SAN MARTINO Terminale bac pro CGEVV
- Clémence CHAUVEAU Terminale BTSA VO
- Mickael MONCOQUT- CHABOZ Terminale BTSA VO
- Mathis RICHAVAUX Terminale BTSA VO

Lycée agricole de Mirande

- Valentin CAUBET Terminale polyculture-élevage
- Anaïs LACOSTE Première polyculture-élevage
- Antonin GARROS Première polyculture-élevage
- Maurine MIEJAVILLE BTS conseil commercialisation des solutions techniques

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les chiffres et données clefs de l'agriculture gersoise

- Le Gers est le 2e département français le plus agricole derrière le Cantal (Insee)
- Sa surface agricole utilisée représente 447 500 ha (DRAAF Ooccitanie), soit 71,5% de sa superficie
- Près de 5 500 exploitations recensées sur le Gers (DRAAF Occitanie)
- Les exploitations classées en grandes cultures représentent plus d'une exploitation sur deux (DRAAF Occitanie)
- Plus d'un emploi sur 10, soit 12%, est en lien direct avec l'agriculture (contre 2,4% au plan national) (Chambre d'agriculture du Gers)
- Le Gers représente 71,5% de surface agricole utilisée (SAU) (Ministère de l'Agriculture)
- Le département compte plus de 500 exploitations classées en viticulture. (DRAAF Occitanie)
- 60% des agriculteurs ont aujourd'hui plus de 50 ans (DRAAF Occitanie)
- En 10 ans, de 2010 à 2020, le nombre d'exploitations agricoles a diminué de 14,5 % (DRAAF Occitanie)
- Une exploitation sur quatre est exposée à la question de son devenir à court terme, ce qui représente 14 % de la surface agricole utilisée (SAU) du département, soit 64 000 ha (DRAAF Occitanie)
- La problématique de succession touche principalement des micros et petites exploitations individuelles (DRAAF Occitanie)
- Le Gers compte aujourd'hui 2 installations pour 10 départs à la retraite (ADEAR32)
- En grandes cultures, le problème de la succession concerne près de 650 micros ou petites exploitations individuelles soit 44 % de l'effectif des exploitations confrontées à une forte incertitude sur leur devenir. (DRAAF Occitanie)

DONNÉES NATIONALES (source Cour des Comptes rapport 2023)

- Plus de 2,5 millions en 1955, les exploitants agricoles en France sont aujourd'hui 496 000 selon le recensement agricole (RA) de 2020.
- Le nombre d'exploitations diminue, avoisinant 389 000 en 2020 en France métropolitaine, soit près de 800 000 de moins qu'en 1980.
- Chaque année depuis 2015, en moyenne 20 000 chefs d'exploitation cessent leur activité tandis que 14 000 s'installent.
- 43% des exploitants sont aujourd'hui âgés de plus de 55 ans et sont donc susceptibles de partir à la retraite d'ici 10 ans.



Le Gers, école de l'excellence agricole

Le Gers, école de l'excellence agricole, abrite plusieurs établissements dédiés à la formation des futurs acteurs du patrimoine agricole. Les lycées agricoles du Gers se démarquent par leur engagement à offrir une éducation de qualité, ancrée dans la réalité et les défis contemporains de l'agriculture.

Le département dispose de deux unités de formation agricole :

- L'Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnel Agricole (EPLEFPA) de **Beaulieu-Lavacant** composé du lycée agricole à Auch et du CFA de Pavie.
- L'Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnel Agricole (EPLEFPA) de **Mirande-Riscle** composé du lycée agricole et du CFPPA de Mirande et du lycée agri-viticole de Riscle.

Trois exploitations agricoles pédagogiques y sont associées: Le domaine de Valentées à Mirande (élevage et polyculture), le domaine de Peyris à Riscle (vignoble et chai) et l'exploitation de Beaulieu-Lavacant. Elles permettent aux étudiants de mettre leurs connaissances théoriques en pratique. Ces EPLEFPA jouent un rôle essentiel pour l'avenir agricole du Gers en formant les futurs professionnels dans les domaines de l'agriculture, de l'environnement, de la vigne et du vin, du cheval et de l'équitation, de la vente-négociation mais aussi de l'agro-alimentaire, du tourisme ou encore des biotechnologies. Ces formations professionnelles sont proposées pour des niveaux allant de la 4e au BTS, en formation scolaire, par apprentissage ou en formation continue. Concernant la formation professionnelle agricole dans le Gers, plusieurs Brevets de techniciens supérieurs agricoles (BTSA) sont aujourd'hui proposés, aussi bien dans le secteur de la viticulture que dans celui de l'agriculture, en présentiel, en distanciel ou en apprentissage. Deux établissements font référence en la matière, le CFPPA du Gers (Riscle-Mirande) et le CFA agricole du Gers (Pavie). Une filière d'excellence reconnue, qui fait aujourd'hui la force de l'agriculture gersoise.

Toutes ces formations agricoles sont proposées en étroite collaboration avec les entreprises locales, afin de répondre aux besoins de ces dernières en matière de compétences. Une collaboration qui permet aux élèves de bénéficier d'une formation adaptée aux réalités locales du marché du travail. Elles sont proposées en étroite collaboration avec les entreprises locales, afin de répondre aux besoins de ces dernières en matière de compétences. Une collaboration qui permet aux élèves de bénéficier d'une formation adaptée aux réalités locales du marché du travail.

Retrouvez toutes les formations sur www.formagri-gers.com/fr et sur epl.auch.educagri.fr/

Accompagnements à la transmission agricole

Chaque projet de transmission est unique, qu'il soit familial, hors cadre familial ou collectif. Dans le Gers, deux organismes proposent des formations et des accompagnements à la transmission pour qu'elle se fasse dans les meilleures conditions possibles :

- La chambre d'agriculture du Gers a mis en place une politique incitative, de formation, de recherche et de mise en relation entre porteurs de projets et cédants. Elle propose un guichet unique, le Point Accueil Transmission, pour informer et orienter les cédants et les porteurs de projet d'exploitation sur les démarches à entreprendre et les aides existantes. Un guide téléchargeable sur « les clés d'une transmission aboutie » aborde toutes les étapes pour aborder sereinement un projet de cessation d'activité ou de transmission.

Plus d'infos : gers.chambre-agriculture.fr/sinstaller-transmettre

- L'Adear 32 (Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural) a également fait de la transmission son cheval de bataille en mettant l'aspect humain au cœur de sa démarche. Elle propose des accompagnements collectifs et individuels gratuits avec la possibilité de réaliser un diagnostic de sa ferme, de se former et de participer à des rencontres et à des échanges autour de la transmission. Ces actions sont financées dans le cadre du dispositif d'accompagnement à l'Installation-Transmission en Agriculture (AITA). L'Adear porte une attention particulière à l'anticipation et propose un accompagnement 3 à 5 ans avant la retraite les futurs cédants.

Plus d'infos: www.agriculturepaysanne.org/adear32

Aides à la transmission agricole : le Pack Installation-transmission du Département du Gers

Le Département, conscient de son indispensable implication dans le soutien de la transition agricole et alimentaire de son territoire, soutient le renouvellement des générations d'agriculteurs, de la naissance des vocations à la concrétisation de l'installation.

Pour cela, il proposera en 2024, en complément des aides de la Région, son **Pack installation-transmission**:

- Aide à la professionnalisation agricole : bonification du dispositif « Revenu écologique jeune » de la Région avec une ouverture au plus de 30 ans. Cette aide forfaitaire vise à inciter et accompagner les jeunes s'engageant dans un parcours de formation agricole.
- Aide au parrainage et au test agricole : soutien forfaitaire des porteurs de projet (hors cadre familial) en Contrat Emploi Formation Installation de la Région ou en Espaces Test Agricoles en vue d'une installation.
- « Chèque-conseil » : bonification du dispositif régional d'accompagnement à l'installation/ transmission avec le financement d'un crédit d'heures de conseils spécialisés supplémentaires à celles déjà financées par la Région.
- Aide à l'installation : bonification de la « dotation nouvel agriculteur » du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) avec une aide complémentaire possible pour les installations en agriculture biologique.
- Soutien aux analyses pour le démarrage d'activité (hors complément Région) via Public Labos avec le financement d'une partie des analyses sur l'état sanitaire de l'élevage, l'eau d'abreuvement et le sol au moment de l'installation pour garantir un démarrage d'activité dans les meilleures conditions.

Les autres aides

Sous certaines conditions d'éligibilité, les candidats à l'installation peuvent bénéficier d'aides du Conseil Régional Occitanie ou de l'État (AITA) dans le cadre du dispositif d'accompagnement de l'installation et de la transmission en agriculture. Ces aides sont les suivantes :

Aides à l'accompagnement

- Émergence du projet d'installation : à partir d'une idée d'installation en agriculture, cet accompagnement permet de structurer et formaliser un projet.
- Accompagnement technico-économique : cet accompagnement permet au candidat à l'installation de vérifier la faisabilité, la viabilité et la cohérence de son projet sur le plan technique et économique ; l'aide est accordée aux bénéficiaires du Pass Installation.
- Suivi post-installation : pendant les 4 ans qui suivent l'installation, ce suivi permet d'accompagner les nouveaux exploitants dans la mise en œuvre de leur projet, de les aider à le piloter, de les accompagner dans la sécurisation et la pérennisation de leur exploitation.
- Espace test, couveuse d'activité : le test d'activité permet de développer une activité agricole de manière responsable et autonome en grandeur réelle, sur une durée limitée et dans un cadre juridique et matériel sécurisé, sur un lieu donné, pour un temps défini et avec un encadrement personnalisé.

Aides directes

- Diagnostic de l'exploitation à reprendre : ce diagnostic permet pour les candidats à l'installation de prendre en charge des frais de diagnostic de l'exploitation à reprendre.
- CEFI (Contrat Emploi Formation Installation) : le CEFI permet aux candidats, issus ou non du milieu agricole, désirant s'installer hors cadre familial, de réaliser un stage chez un agriculteur afin de préparer leur installation agricole par reprise ou association.
- Pass Installation en agriculture : cette aide consiste en une aide au démarrage à l'installation, constituée d'une aide à la trésorerie et d'une aide à l'investissement.
- Aide aux petits investissements : cette aide apporte un soutien aux investissements matériels nécessaires au lancement de l'activité agricole et non prise en compte dans le PCAE.
- Aide à la plantation de vignes pour les nouveaux agriculteurs : cette aide soutient les nouveaux exploitants de la région dans leurs projets de développement d'un vignoble.

Le Conseil départemental du Gers

Le Conseil Départemental du Gers, en région Occitanie, est chargé de coordonner et de mettre en œuvre les politiques publiques dans le département. Présidé par Philippe Dupouy, le Conseil départemental du Gers est composé de 34 conseillers départementaux issus des 17 cantons du Gers. Ses missions englobent l'action sociale, l'éducation, la culture, l'aménagement du territoire, et bien d'autres domaines. L'agriculture fait partie de ses compétences facultatives. Le Département du Gers soutient l'agriculture par plusieurs dispositifs et aides, notamment à destination des jeunes agriculteurs, de l'aménagement foncier agricole, de l'agriculture biologique et de la promotion de produits agricoles de qualité.



CONTACTS PRESSE:
Thierry SAN MARTINO / 06 30 66 73 71
Leo PUYAU / 06 79 64 43 91